

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

| NOMBRE DE MEMBRES                    |                |                                                      |                                 |
|--------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Afférents<br>au conseil<br>municipal | En<br>exercice | Qui ont<br>pris<br>part à<br>la<br>Délibé-<br>ration | Qui ont<br>pris part<br>au vote |
| 15                                   | 15             | 15                                                   | 15                              |

Convocation  
17/04/2026  
Date d'affichage  
17/04/2026

Séance du 30 avril

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN  
A. BRONISEL

Secrétaire : A. BRONISEL

**RESTAURATION DU RETABLE, DU MAITRE-AUTEL ET TABERNACLE ET DU  
BAS-RELIEF DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
CONSEIL REGIONAL (DRAC)**

Vu la délibération du 17 mars 2023 autorisant Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise ARCAMS,

Vu la délibération du 10 mars 2026 autorisant Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise ARCAMS d'un montant de 4872 € concernant des travaux complémentaires liés à des éléments sculptés,

Considérant qu'il est nécessaire de faire une demande de subvention complémentaire auprès de la DRAC dans le cadre « de l'entretien »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à solliciter la DRAC pour l'obtention d'une subvention complémentaire dans le cadre « de l'entretien ».

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance  
BRONISEL



Le Maire  
Evelyne TRESCARTES

